

DEPARTEMENT DE LA MANCHE+
ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG
CANTON DE TOURLAVILLE
COMMUNE DE DIGOSVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Objet : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
CHAUSSEE RETRECIE TRAVAUX TOITURE
1 LA HOUGUETTE DE BAS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIGOSVILLE,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.417-6,

Vu l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la demande présentée par **M. Gérard MONICO 1 La Houquette de Bas 50110 Digosville en date du 09/06/2026 sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation devant chez lui du 09 au 30 juin 2026, dans le cadre de travaux de réfection de toiture par l'entreprise FRABAT à DIGOSVILLE,**

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures dans le but de garantir la sécurité pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1ER :

En raison de travaux de réfection de toiture, la circulation se fera sur chaussée rétrécie avec panneaux du 9 au 30 juin 2026 au niveau du 1 la Houquette de Bas.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit à proximité immédiate des travaux (hormis ceux de l'entreprise).

ARTICLE 3 :

La signalisation du chantier (de jour comme de nuit) est à la charge du demandeur.

ARTICLE 4 :

Le demandeur devra prendre les mesures nécessaires pour permettre aux riverains d'accéder librement à leur domicile.

ARTICLE 5 :

Le demandeur devra prendre les mesures nécessaires pour permettre le passage des véhicules de secours et de Gendarmerie.

ARTICLE 6 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie, le requérant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de sa publication.

ARTICLE 8 :

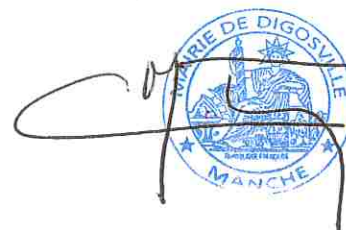
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

→ **La Gendarmerie Nationale de Saint Pierre Eglise**

→ **M. Gérard MONICO**

Fait à DIGOSVILLE, le 09/06/2026

LE MAIRE,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Digosville, Manche. The seal contains the text 'MAIRIE DE DIGOSVILLE' at the top and 'MANCHE' at the bottom. A blue ink signature is written over the seal.